

Mémoire
présenté dans le cadre de la consultation du
Ministre de l'Environnement
sur le projet de
**Plan de développement durable
du Québec**

par

L'UNION PAYSANNE

Février 2005

L'Union paysanne

Est un syndicat agricole citoyen, légalement constitué selon la Loi des syndicats professionnels, qui regroupe et représente démocratiquement près de 2000 agriculteurs et citoyens, répartis dans 15 conseils régionaux et des unions sectorielles de producteurs et de citoyens, dont l'objectif est de promouvoir une agriculture et une alimentation paysannes pour faire contrepoids à l'agriculture et à l'alimentation industrielle dominantes.

Président : Maxime Laplante, agronome et agriculteur, Ste-Croix

Secrétaire général : Benoit Girouard, agriculteur biologique et président de l'Union biologique paysanne (170 agriculteurs biologiques), Mirabel

Directeur général : Roméo Bouchard, agriculteur retraité et agent de développement, St-Germain-de-Kamouraska

L'Union paysanne et le développement durable

À l'opposé de l'agriculture industrielle dominante et du syndicat agricole unique accrédité, qui favorisent une agriculture de marché, l'Union paysanne préconise, de par sa Déclaration de principe, une agriculture durable, soit «une agriculture axée d'une part sur l'autosuffisance alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés, et d'autre part sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.

L'Union paysanne favorise un régime agricole qui soutient et encourage :

- des fermes à échelle humaine...
- la transformation et la mise en marché locale...
- des pratiques agricoles respectueuses des sols, des animaux, de l'environnement et des humains...
- l'ouverture du statut de producteur...
- la démocratie rurale...
- le développement régional...
- le pluralisme et la liberté syndicale dans le monde agricole

1. La démarche, les principes et les mesures proposées dans l'avant-projet de loi.

L'Union paysanne, créée pour promouvoir une agriculture durable, ne peut que se réjouir de l'intention du Gouvernement d'adopter les principes reconnus de développement durable comme règle de base de son action dans tous les secteurs d'intervention ministérielle, et cela, par l'adoption d'une loi et l'insertion d'un droit nouveau dans la Charte des droits. De plus, l'intention d'assurer l'application concrète de ces principes par une stratégie, des plans d'action, un vérificateur spécial et des indicateurs de résultats.

Une politique qui doit contraindre tous les ministères sectoriels

Le point essentiel de ce programme nous paraît être le pouvoir d'exiger des Ministères sectoriels, comme le prévoient les articles 14 et 15 de l'avant-projet de loi, l'application des principes et de la stratégie de développement durable dans leurs objectifs et leurs interventions. Le développement durable, tout comme l'équité sociale, l'égalité citoyenne, l'occupation du territoire et l'identité nationale, doivent effectivement devenir des politiques transversales contraignantes pour tous les ministères sectoriels, des conditionnalités de toute l'action gouvernementale, parce qu'elles constituent en quelque sorte nos valeurs collectives, notre contrat social. Jusqu'ici, concernant les régions ou la lutte à la pauvreté, on s'est contenté de «clauses» qui sont restées la plupart du temps inefficaces ou d'application très limitée. Quant aux politiques de partenariat public-privé et à la réduction de l'État qu'on tente d'imposer à toute la machine gouvernementale, elles ne traduisent pas des valeurs collectives mais bien les intérêts corporatifs des grandes entreprises qui cherchent à contrôler les États. Sans ce caractère contraignant pour toutes les actions sectorielles, la politique de développement durable risquerait de s'annuler d'un ministère à l'autre et

de se limiter à la création d'aires ou d'enclaves protégées, ou à des mesures de mitigation qui ne remettent pas en cause les pratiques qui sont à la base des problèmes.

Nécessité d'un contrôle externe

Un mécanisme de contrôle important nous paraît cependant manquer pour s'assurer que le Gouvernement, sous la pression des intérêts économiques, ne se contentera pas d'une interprétation diluée et sélective réductrice des exigences du développement durable, le réduisant ainsi à un discours vide et sans conséquence réelle sur les pratiques. Ce rôle critique ne peut être exercé que par des groupes écologiques et sociaux indépendants, une sorte de conseil de développement durable, formé essentiellement de représentants de la société civile. Les groupes actifs en droit de l'environnement seraient ici particulièrement bienvenus.

S'il réussit, le projet de développement durable ouvrira une nouvelle voie et rejoindra une préoccupation qui est devenue sans contredit dominante dans la société québécoise.

2. L'agriculture durable

Dans cette optique, et compte-tenu de ce qui caractérise le travail de l'Union paysanne, nous croyons que notre contribution la plus utile au projet de développement durable qui nous est présenté consiste à suggérer ce qui nous paraît être les éléments essentiels d'une politique d'agriculture durable. Nos remarques concerneront donc principalement l'action des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement dans ce projet d'ensemble.

Nécessité d'une politique d'agriculture durable

Une politique d'agriculture durable nous paraît une pièce essentielle de la politique de développement durable. Nos sols cultivés, notre production alimentaire et nos communautés rurales sont une ressource de base pour garantir notre alimentation, notre santé, l'occupation de notre territoire et la préservation de ses patrimoines naturels et culturels. Or ce patrimoine est gravement menacé par l'adoption en agriculture, ces dernières années, notamment au Forum des décideurs en agriculture à St-Hyacinthe en 1998, d'objectifs économiques et commerciaux qui font passer la rentabilité avant la qualité des aliments, l'équilibre des écosystèmes et l'avenir des communautés rurales. À tel point que nous pourrions affirmer sans exagérer que les politiques agricoles du Ministère de l'agriculture, jointes aux politiques agro-environnementales du Ministère de l'Environnement, doivent constituer une pièce maîtresse et un test pour la politique de développement durable.

Définition de l'agriculture durable

Les définitions proposées du développement durable s'appliquent parfaitement à l'agriculture. Une agriculture durable sera celle qui permettra de nourrir la population de mieux en mieux (sécurité alimentaire) et d'assurer une utilisation efficace de notre territoire agricole, sans compromettre l'avenir des sols, des ressources naturelles, des fermes et des communautés qui s'y trouvent. Une agriculture économiquement viable, techniquement appropriée et socialement acceptable.

L'agriculture industrielle n'est pas une agriculture durable

Nous pensons que l'agriculture industrielle dominante ne permet pas d'assurer cette viabilité des fermes, des ressources et des communautés rurales. Au contraire, en privilégiant le dumping des produits alimentaires au plus bas prix, chez nous comme dans les pays d'où proviennent de plus en plus les aliments que nous mangeons, elle provoque la disparition rapide des fermes et leur concentration entre les mains d'intégrateurs et d'entreprises multinationales; elle est incapable d'assurer la relève des

fermes existantes et l'avenir de notre agriculture nationale, du moins sous notre contrôle; elle impose une alimentation de plus en plus standardisée, appauvrie et contaminée qui met en danger la santé collective et la diversité alimentaire; elle contribue à la dégradation rapide des sols, de l'eau, de la biodiversité et des écosystèmes; elle contribue à la désintégration des communautés rurales et au dépeuplement du territoire. Ce faisant, elle compromet la capacité des générations futures de continuer à en vivre.

L'agriculture durable est une agriculture locale

L'agriculture industrielle et l'alimentation commerciale reposent obligatoirement sur la concentration des exploitations, la mondialisation des produits, et conséquemment, sur la surexploitation des régions et des populations, la destruction de leur environnement, le gaspillage d'énergie par la circulation illimitée des produits alimentaires.

L'agriculture durable exige donc, à la base, qu'on revienne à une agriculture locale et diversifiée, à des produits personnalisés, à une mise en marché de proximité, à des fermes et des marchés à dimension humaine. Une agriculture axée sur la souveraineté et la sécurité alimentaire, le respect de la nature et l'occupation du territoire plutôt que sur les performances économiques et commerciales sur les grands marchés. Il s'agit ni plus ni moins que de reconquérir et réoccuper notre marché alimentaire intérieur.

La ferme-référence

Pour y parvenir, la ferme qui doit devenir la ferme-référence pour le financement public, les assurances agricoles, le soutien des prix, la rémunération de la multifonctionnalité, le transfert technologique, n'est pas l'exploitation intégrée ou exportatrice, mais la ferme autonome, diversifiée, qui fait vivre plusieurs personnes, qui n'implique pas d'investissements prohibitifs, qui est accessible et transmissible, qui adopte des pratiques de culture et d'élevage qui permettent à la matière organique de se maintenir et de se régénérer, aux eaux de surface et souterraines de rester propres, aux milieux boisés et humides d'assurer l'équilibre des écosystèmes, aux animaux de croître

en santé et dans le respect de leur nature, qui n'utilisent pas de produits chimiques, pharmaceutiques, carnés ou transgéniques susceptibles d'affecter la santé des consommateurs et de l'environnement. Paradoxalement, les chiffres démontrent que non seulement de telles fermes sont davantage acceptables socialement et écologiquement, mais qu'elles sont tout compte fait plus rentables économiquement.

Des politiques simples, concrètes et réalisables

Cette stratégie d'agriculture durable doit se concrétiser dans des politiques simples et efficaces qui représentent, en réalité, un virage majeur par rapport aux politiques actuelles.

Viabilité économique

Une agriculture viable économiquement, c'est une agriculture qui assure le maintien de la rentabilité des fermes qui sont essentielles, partout sur notre territoire, pour garantir notre souveraineté et notre sécurité alimentaire. Pour y parvenir, dans le contexte de la mondialisation actuelle, les mesures suivantes nous paraissent nécessaires :

1. Accorder le financement agricole public en fonction de la taille et du statut de la ferme plutôt que des volumes de production.
2. Accorder une rémunération à la multifonctionnalité de l'agriculteur.
3. Soutenir les prix agricoles par une gestion de l'offre démocratique, orientée vers une mise en marché locale et diversifiée, sans valeur monétaire pour les quotas.
4. Limiter l'impact de la concentration et de l'intégration des productions et des entreprises de transformation et de distribution (chaînes d'épicerie à grande surface).
5. Cesser de subventionner l'exportation .
6. Imposer des tarifs aux produits étrangers compétitifs aux nôtres, ce qui implique une renégociation des ententes de libre échange relativement aux produits agricoles.
7. Favoriser l'accès à la production agricole (transfert de ferme, mode de propriété, financement).

8. Favoriser la transformation et la mise en marché locale par des programmes de soutien aux fromageries, abattoirs et ateliers régionaux et locaux de transformation, un système d'appellations qui favorise la qualité, la diversité et les produits d'origine, une réglementation sanitaire adaptée pour les productions artisanales ou a petits volumes et pour la vente à la ferme.

Acceptabilité sociale

Pour que l'agriculture soit acceptable socialement et joue pleinement son rôle dans l'occupation et l'aménagement du territoire, certaines politiques agricoles nous paraissent essentielles :

1. Interdire ou réduire selon le cas l'usage des hormones et antibiotiques de croissance, des farines carnées, des semences OGM, des pesticides, de l'irradiation des aliments et de toute autre pratique qui met en danger la santé publique et la qualité de vie du milieu.
2. Exiger des pratiques d'élevage qui respectent le bien-être et la santé des animaux.
3. Intervenir contre la malbouffe.
4. Appliquer une politique d'occupation du territoire et de cohabitation en zone agricole.
5. Favoriser la création d'emplois agricoles.
6. Soutenir les communautés et le patrimoine rural.
7. Se doter de mesures de protection des paysages.
8. Favoriser l'écotourisme et l'agrotourisme.

Protection des écosystèmes.

Une agriculture durable doit permettre de préserver et de régénérer l'équilibre des écosystèmes dans lesquels elle s'exerce. Les interventions du ministère de l'environnement ne doivent pas se limiter à fixer des «normes», c'est-à-dire des seuils de charge polluante à ne pas dépasser. Elles doivent clairement indiquer les pratiques à

favoriser ou à proscrire. Pour y parvenir, les mesures suivantes nous paraissent essentielles :

1. Instaurer une véritable éco-conditionnalité, c'est-à-dire conditionner le financement public de l'agriculture à l'adoption de pratiques écologiques : préservation des sols, de l'eau, de l'air, de l'énergie, des boisés, des milieux humides, la biodiversité, etc.
2. Soutenir l'agriculture biologique et la conversion au biologique.
3. Favoriser la gestion solide et le compostage des fumiers.
4. Réduire l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides.
5. Assurer la protection des cours d'eau, des eaux souterraines, des bandes riveraines, des boisés, des milieux humides, de la faune.
6. Développer les économies d'énergie sur la ferme.

Conclusion

Le développement durable implique un changement de valeurs. La rentabilité économique ne peut continuer à être le premier et le seul objectif du développement. La rentabilité doit être conditionnelle à la possibilité d'assurer la régénération des ressources qu'elle utilise et des écosystèmes qu'elle affecte. Plus profondément, le développement durable implique que nous cessions de nous considérer comme les rois absolus de la nature, destinés à l'exploiter et à la dominer. Au contraire, nous sommes partie intégrante de cette nature dont nous dépendons et dont nous devons respecter les équilibres fragiles.

Bref, nous devons apprendre à remplacer la compétition et la domination par notre lien vital à la nature et à la communauté.

Le développement durable exigera donc à la base un travail d'éducation et une métamorphose culturelle qui devrait faire partie intégrante de la stratégie et du plan de développement durable.

